

LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Maîtriser le régime pour en faire un outil de management performant

RESSOURCES HUMAINES

Objectifs de la formation

Maîtriser le régime indemnitaire pour prendre les meilleures décisions managériales

Mettre en œuvre les actions nécessaires pour dynamiser vos équipes

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Aux Directions générales des services, Directions des ressources humaines, Directions financières, Cadres chargés du management des équipes, Responsables formation, Responsables du recrutement, Responsables de l'action sociale, Responsables de la prévention des risques, Responsables GPEEC, Responsables de la gestion administrative du personnel

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Notions générales principes et compétences en présence

- Une composante de la rémunération
- Le principe de parité : définition et application jurisprudentielles
- Pas d'indemnité sans texte
- Le rôle prépondérant de l'assemblée
- La question de la délégation de la compétence au bureau dans les EPCI
- Le rôle de l'exécutif

La délibération institutive :

- Faire du régime indemnitaire un véritable outil de management
- Le mythe de la limitation de l'enveloppe budgétaire affectée au paiement des primes
- Quelle liberté dans la définition des critères d'attribution individuels ?
- Comment définir les critères d'attribution individuels ?

L'attribution individualisée des primes :

- La mise en œuvre de l'outil de management
 - Forme et nature juridique des décisions individuelles d'attribution
 - La possibilité légale de réduire le taux d'une prime
 - L'impossibilité de sanctionner un agent à travers la réduction du régime indemnitaire
 - La réfection ou la suppression des primes en cas d'absence
-

L'attribution du régime indemnitaire à certaines catégories particulières d'agents

- Les agents détachés sur des emplois fonctionnels
 - Les agents recrutés sur la base de l'article 47
 - La question des collaborateurs de cabinet
 - Les agents contractuels
-

La question des avantages collectivement acquis

- Des avantages immobiliers ?
-

La question des frais de représentation aux titulaires d'emplois fonctionnels

- Remboursement de frais réellement engagés ou indemnité soumise au principe de parité ?
-

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

